



ARRETE MUNICIPAL

N°2026/080/A du 12/08/2026
Permis de stationnement pour
un déménagement au 4 rue de
la Forêt le lundi 17 août 2026
de 8 heures à 18 heures

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-6,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'autorisation en date du 12 août 2026 présentée par Monsieur Patrick PLAGNIEUX-GOTTTRI, pour stationner un camion sur le domaine public devant le 4 rue de la Forêt, le lundi 17 août 2026, de 8 heures à 18 heures à l'occasion d'un déménagement,

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Patrick PLAGNIEUX-GOTTTRI est autorisé à stationner un camion de déménagement sur le domaine public devant le 4 rue de la Forêt, le lundi 17 août 2026 de 8 heures à 18 heures.

Article 2 : Le stationnement devant le 4 rue de la Forêt sera réservé au déménagement et sera interdit à tout autre véhicule durant cette même période.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il veillera également à maintenir la voie publique en état de propreté.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux, Madame PLAGNIEUX-GOTTTRI

Date de mise en ligne : 13/08/2026
Date de notification : 13/08/2026



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Patrice CUNY